

Lo Parvi

Association nature
Nord-Isère

La Plume de l'épervier

Publication interne mensuelle de l'Association Nature Nord-Isère – Lo Parvi -

Mai 2024 - Circulaire n°445 - 43^{ème} année -

Sommaire

2. - Réflexions sur le visible et l'invisible, c'est l'édito de Marc.

3. - Les bons extraits du C.A. de Mars

4&5. - Protéger ! Oui, mais comment ? (2^{ème} partie)

6 - La pharmacie oubliée par la commission 'Jardins & biodiversité'.

7. - La Vie de Lo Parvi, dans les rencontres.

8. l'AGENDA de Juin

-



Lo Parvi Contact :

Tél. 04-74-92-48-62

Secrétariat-Accueil :

45 place de la Mairie

38460 Trept

Courriel :

contact@loparvi.fr

Site internet :

www.loparvi.fr

Directrice de publication : Murielle Gentaz

Membres de la commission : Marc Bourrely, Murielle Gentaz,

Comité de relecture : Marie Moly, Pascale Nallet, Christophe Grangier, Raphaël Quesada.

Maquette et mise en page : Marc Bourrely, Murielle Gentaz.

Crédit photos : Marc Bourrely, Brigitte 2J, Lo Parvi.

ISSN : 2607-7256

Petite réflexion sur le visible et l'invisible et quelques funestes conséquences.

Il y a ce qui se voit et il y a ce qui ne se voit pas ! Ce qui se remarque et ce qui passe inaperçu !

Prenez les naturalistes, que ne voient-ils pas, dénichant toujours une plante intéressante, un insecte, un amphibien, et parvenant dans le bruit ambiant à repérer le chant de tel ou tel oiseau, distinguant souvent l'adulte du jeune, le mâle de la femelle !

Prenez un individu moyen dans les mêmes conditions. Que voit-il ? De l'herbe, quelques fleurs... Qu'entend-il ? Des pépiements, un fond sonore...

Or tout le problème de l'environnement est là ! Comment s'alarmer de la perte de la biodiversité quand on ne la voit pas ? Et puis moins d'insectes écrasés sur le pare-brise, franchement, qui s'en plaindra ? Par nature, la disparition de ce que peu de personnes voyaient, est un inaperçu.

J'illustre ! Pourquoi cette levée de bouclier contre les éoliennes, par des personnes qui n'en ont rien à faire des dommages aux rapaces et aux chauve-souris ? Mais parce qu'elles se voient, comme le nez au milieu de la figure. Avec elles, on a sous le nez les engins qui nous fournissent en énergie.

Comparativement, une centrale nucléaire, nichée dans un méandre de la Loire (Chinon), ou dans un vallon boisé (Chooz dans les Ardennes), ça ne se voit pas. La radio-activité ! Invisible, inodore, basta. Les mines d'uranium ?? Loin d'ici ! Les déchets nucléaires ! Qui en a déjà vu ? Les ravages causés par l'exploitation des schistes bitumineux et par la fracturation hydraulique, pour fournir toujours plus d'hydrocarbures ... c'est ailleurs !

Et il en va de même pour le CO₂, qui le voit ? Qui voit le mètre cube de CO₂ – au bas mot - produit par la combustion d'un litre d'essence ? Qui observe le changement de composition de l'atmosphère terrestre ? Depuis qu'ils ne fument plus, les moteurs thermiques ne polluent plus, c'est connu !

De ces constats on peut tirer une leçon : ce qui ne se voit pas n'existe pas ou bien de manière assez douteuse – pouvant donc toujours être contesté. Ce qu'on n'a pas devant nos fenêtres, ou sur la colline, après tout, n'est pas si gênant !

C'est ainsi que Claire Nouvian (association Bloom) explique le désintérêt à peu près total pour la destruction des océans. La déforestation en Amazonie ou en Indonésie, ça peut encore se voir, au moyen de quelques photos ; mais les ravages infligés aux fonds océaniques, sur des surfaces immenses, ça ne se voit pas ; alors, qui s'en offusquera ?

Il est plus que nécessaire aujourd'hui de donner à 'voir' pour donner à comprendre, pour donner à agir.

Car la société du visuel (Tik-Tok, Instagram) qui s'installe, qui réduit les mots et l'écrit à peau de chagrin, ne fera que renforcer cet état de fait. Prime au visible, déprime à l'invisible. Gloire aux apparences, mépris de la raison. Ce qui se voit existe, le reste est idéologies, catastrophismes, empêcheurs de rouler tranquille, écologie punitive, etc.

Dans nos actions, et nos explications, il faut aussi tenir compte de ces paramètres.

Marc Bourrely

Le 13 mai 2024 à 19 h



Les membres du nouveau conseil d'administration au vert (RNR de Mérieux), lors du C.A. de mai. Étaient excusées : Joëlle Gardien, Jean-Jacques Thomas-Billot, Marie-Noëlle Blanchet.

Calendrier des Réunions du conseil d'administration de Lo Parvi, jusqu'à l'A.G. 2025.

- 10 juin 2024 : Visite du marais de Sarradin
- 8 juillet 2024 à 14 h : Visite de la Laurentière, ENS de Save
- 9 septembre 2024 : Projet de modernisation des ZNIEFF – Point sur les adhérents
- 7 octobre 2024 : Bilan du projet Faire connaître – Bilan des commissions liées au projet
- 4 novembre 2024 : Bilan des autres commissions – Délibération pour demande de subvention à la région pour la RNR de Mérieux
- 9 décembre 2024 : Bilan projet Protéger
- 13 janvier 2025 : bilan projet Connaître – Examen projets avec le département
- 10 février 2025 : Préparation Assemblée Générale
- 10 mars 2025 : Arrêté des comptes

*Nous rappelons que selon nos statuts, les adhérents peuvent assister aux CA. Il suffit de prévenir le secrétariat un peu à l'avance :
contact@loparvi.fr ou 04.74.92.48.62*



Protéger ! Oui, mais comment ? (la suite)

Aperçu de l'histoire des protections en Isle-Crémieu, et par conséquent, du rôle de Lo Parvi.

Avant 1990 : 60 ZNIEFF de type 1, 1 APPB de 48 ha (Saugey entre Brangues et Saint Benoît), une réserve naturelle volontaire (RNV) sur 285 ha sur les isles du Haut-Rhône (Les Avenières et Brégnier-Cordon). L'APPB du Saugey et la 'RNV' des Isles du Haut-Rhône sont aujourd'hui incluses dans la Réserve Naturelle du Haut-Rhône français.

- Modernisation des ZNIEFF : 1999-2004
- Inventaire des zones humides : effectué entre 2006 et 2012
- Espaces Naturels Sensibles : politique commencée au milieu des années 1980 mais premiers ENS sur l'Isle Crémieu à partir de 1994
- Natura 2000 : désignation officielle en 2004 et défini comme zone spéciale de conservation en 2014.
- RNN du Haut-Rhône : 2013
- RNR Mèpieu : RNV en 2001 devenu RNR en 2008
- APPB : la majeure partie a été faite ces cinq dernières années.
- Mesures compensatoires : essentiellement depuis 2010

Tableau récapitulatif des types de protection en Isle-Crémieu

Nom	Type d'outil	Intérêts	Nombre ou surface en Isle-Crémieu	Responsables
Zones naturelles d'intérêt floristique ou faunistique (ZNIEFF)	Connaissance	Intégration de la biodiversité dans les outils de planification d'urbanisme, base de connaissances pour la création d'aires protégées et les projets d'aménagements du territoire	182 ZNIEFF de type 1 Surface de 18 413 ha	Ministère de l'écologie
Inventaire départemental des zones humides	Connaissance	Intégration des zones humides dans les outils de planification d'urbanisme et les projets d'aménagements du territoire	surface de 11 031 ha	Préfet, Agence de l'Eau, Département, Conservatoire des Espaces Naturels
Espaces Naturels Sensibles (ENS)	Outil foncier de gestion	Acquisition de sites de biodiversité remarquable, gestion et éducation à l'environnement	44 ENS locaux et 3 départementaux (surface totale de 2830 ha)	Département, communautés de communes, communes, associations
Natura 2000	Aire protégée par engagement européen (contractuel et réglementaire)	Maintien en bon état de conservation des espèces et habitats visés par les directives européennes Habitats et Oiseaux	Site de l'Isle Crémieu d'une superficie de 13 632 hectares et 3 sites à cheval sur les départements limitrophes qui bordent l'Isle Crémieu le long du Rhône. (surface d'environ 216 ha)	Union européenne, Ministère de l'Ecologie, Conseil Régional
Réserve Naturelle Nationale (RNN)	Aire protégée sous protection forte	Protection réglementaire et gestion de la biodiversité et de la géodiversité.	1 RNN sur le Haut-Rhône français (1707 ha, plus un périmètre de protection de 280 ha)	Ministère de l'Ecologie, Syndicat du Haut-Rhône
Réserve Naturelle Régionale	Aire protégée sous protection forte.	Protection réglementaire et gestion de la biodiversité et de la géodiversité.	1 RNR sur les étangs de Mèpieu (161 ha)	Conseil Régional, Lo Parvi
Arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB)	Aire protégée sous protection forte	Permet d'encadrer réglementairement les activités susceptibles de porter atteinte à des espèces protégées	33 APPB (surface de 1087 ha)	Préfet
Mesures compensatoires	Outil foncier et de gestion	Permet de compenser des atteintes aux zones humides ou aux espèces protégées par maîtrise foncière et gestion, encadré par un arrêté préfectoral.	58 sites couvrant 725 ha	Préfet



Protéger ! Oui, mais comment ? (la suite)



Savoir de quoi on parle, quelques définitions :

Une aire protégée est « un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré, par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associées ». Cela comprend des outils contractuels (parcs naturels régionaux, sites Natura 2000), fonciers (sites des conservatoires d'espaces naturels), des labels internationaux (sites Ramsar, réserves de biosphère) et les aires protégées sous protection forte.

Une aire protégée sous protection forte est « un espace naturel dans lequel les pressions engendrées par les activités humaines susceptibles de compromettre la conservation des enjeux écologiques de cet espace sont supprimées ou significativement limitées, de manière pérenne, grâce à la mise en œuvre d'une protection foncière ou d'une réglementation adaptée, associée à un contrôle effectif des activités concernées ». Ce sont les cœurs de parcs nationaux, les réserves naturelles nationales, régionales et de Corse, les arrêtés de protection (arrêté préfectoral de protection de biotope, arrêté préfectoral de protection d'habitat naturel, arrêté préfectoral de protection de géotope) et les réserves biologiques forestières. D'autres espaces terrestres peuvent être reconnus comme zones de protection forte sur la base d'une analyse au cas par cas (espaces naturels sensibles, périmètres de protection des réserves naturelles, sites bénéficiant d'une obligation réelle environnementale, sites classés, sites du conservatoire du littoral, etc.).

La Trame Verte et Bleue : un outil d'aménagement du territoire

La politique nationale de mise en œuvre de la Trame Verte et Bleue a été déclinée dans les Schémas Régionaux de Cohérence Écologique (SRCE) qui sont désormais intégrés aux Schémas Régionaux d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). Le SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes a été adopté par la Région les 19 et 20 décembre 2019 et a été approuvé par arrêté du préfet de région le 10 avril 2020. C'est un nouveau schéma transversal et intégrateur qui fixe des objectifs de moyen et long terme sur le territoire dans onze thématiques différentes : Équilibre et égalité des territoires ; Implantation des différentes infrastructures d'intérêt régional ; Désenclavement des territoires ruraux ; Habitat ; Gestion économe de l'espace ; Intermodalité et développement des transports ; Maîtrise et valorisation de l'énergie ; Lutte contre le changement climatique ; Pollution de l'air ; Protection et restauration de la biodiversité ; Prévention et gestion des déchets.



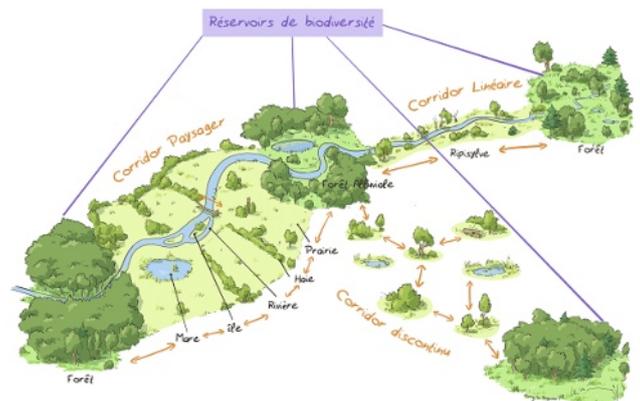
La majeure partie de l'Isle Crémieu est considérée comme réservoir de biodiversité. Sept corridors surfaciques et trois corridors linéaires sont désignés sur son territoire. De nombreux cours d'eau sont mentionnés comme trame bleue (la Bourbre, le Catelan, le Rhône) sur tout ou partie de leurs linéaires ainsi que les nombreuses zones humides inventoriées au titre de l'inventaire départemental.

La Trame Verte et Bleue du Haut-Rhône dauphinois a été déclinée par l'agence d'urbanisme de Lyon dans le cadre de la révision du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la Boucle du Rhône en Dauphiné en 2019. Elle comporte trois sous-trames : forestière, aquatique et agropastorale.

En 2021, Lo Parvi a réalisé un important travail de transcription de la Trame Verte et Bleue du SCoT à l'échelle communale afin que chaque commune puisse se baser sur des documents cartographiques harmonisés à l'échelle du territoire pour l'actualisation de leur PLU (Atlas environnemental du SCoT disponible auprès du SYMBORD et de Lo Parvi). Dans le cadre de ce travail, des corridors interurbains d'une largeur de 100 à 200 mètres ont été proposés par Lo Parvi en complément aux 19 corridors de moins de 200 mètres identifiés dans le SCoT. Autour de ces corridors ont été figurées des limites d'urbanisation préconisées.

Ces corridors devraient rester vierges de toutes nouvelles urbanisations et éventuellement plantés de haies ou de prairies pour faciliter la circulation de la faune et de la flore.

Les cours d'eau jouent un rôle capital de corridors biologiques. En effet, ils constituent un axe de déplacement privilégié pour les poissons ainsi qu'une connexion entre les zones humides du plateau et le Rhône. La vallée du Rhône constitue un corridor biologique pour de nombreuses espèces. C'est un axe de migration pour les oiseaux d'eau et les passereaux mais aussi pour les insectes et les chiroptères. Elle offre des zones favorables pour une halte et une source de nourriture à proximité. C'est également un axe de déplacement amont/aval pour la petite et moyenne faune qui y trouve nourriture et refuge. De plus, les affluents du Rhône jouent le rôle de corridors biologiques transversaux et relient les coteaux à la vallée du Rhône. De la même façon que le Rhône, les corridors constitués par les affluents permettent le déplacement, le refuge et assurent des sources de nourriture à la faune.



Remerciements à Raphaël pour les nombreuses données fournies

Seuls remèdes pendant des siècles, les plantes médicinales ont quasiment disparu aujourd'hui de notre boîte à pharmacie familiale. L'avènement de la synthèse chimique des médicaments a remplacé en quelques années cet usage pourtant millénaire. Les premières traces écrites faisant mention de mélanges de plantes aux vertus thérapeutiques remontent à moins 5000 ans avant JC, mais il est fort à parier que cet usage existait déjà bien avant l'apparition de l'écriture.

Connues depuis des siècles et transmises de générations en générations, les vertus des plantes ne sont pourtant plus à prouver. Pour les plus sceptiques, un très grand nombre d'articles scientifiques contemporains ont redémontré ces vertus et il ne faut pas oublier non plus que bon nombre de molécules thérapeutiques de synthèse sont des copies chimiquement produites de ces versions naturelles. Le célèbre Vidal dispose d'ailleurs d'une section phytothérapie décrivant les usages reconnus et les posologies. Alors pourquoi avoir oublié si vite cette pharmacie? Les médicaments contemporains ont sans aucun doute des avantages indéniables; stabilité, précision du dosage, facilité de stockage... Et dans les faits, le non remboursement des plantes, l'interdiction d'indiquer leurs propriétés sur les emballages et l'absence de formation de la plupart des médecins n'ont pas rendu leur utilisation facile.

Cette nouvelle pharmacie, bien que pleine d'avantages, présente quand même de nombreux effets secondaires souvent plus lourds que ceux associés aux plantes.

Il ne faut pas non plus négliger les effets secondaires des plantes et la toxicité de certaines. Certaines personnes font parfois l'amalgame entre « c'est naturel alors ça n'est pas dangereux ». Pour exemple la mortelle ciguë qui peut facilement être confondue avec le cerfeuil et la carotte sauvage.

Il convient donc pour se soigner par les plantes de bien savoir les identifier. Mais une fois quelques variétés simples maîtrisées, pourquoi ne pas essayer de soigner les petits maux du quotidien avec nos amies les plantes? Un peu de mélisse pour un sommeil ou une digestion difficile, un peu de reine des prés pour un état fébrile, ou un peu de camomille pour un stress passager...

Un petit carré de terre suffit à regrouper quelques variétés d'intérêt, et pour ceux qui n'ont pas la main verte, de nombreuses productions locales proposent des plantes séchées de très bonne qualité. Il est possible de glaner aussi quelques espèces d'intérêt aux détours des chemins (non-pollués...). De nombreux livres et des applications comme PlantNet peuvent vous aider à confirmer votre identification. Cette incroyable pharmacie à portée de main et capable de résoudre bien des maux de l'Homme mérite d'être reconsidérée. Les dernières pénuries de principes actifs nous rappellent aussi qu'une alternative plus locale aux molécules de synthèse n'est pas inutile. Certes elle demande un peu plus de connaissances que la simple ouverture d'une boîte mais reprendre en main notre santé avec l'aide des plantes ne pourra que nous être bénéfique.

Par Carole Saison
Commission 'Jardins & biodiversité'



Grande ciguë



Cerfeuil
sauvage

*le Cerfeuil sauvage ne doit en aucun cas être confondu ni avec la **grande** et la **petite ciguë** ni avec le **cerfeuil des fous**, trois plantes de la même famille qui lui ressemblent beaucoup.*

On l'en distingue par les critères suivants :

Le cerfeuil des bois (ou « Anthriscus sauvage ») a :

- des parties poilues, dont une tige poilue (surtout vers le bas), alors que la ciguë est entièrement glabre ;
- une tige creuse ;
- des à-plats ou dégradés de couleur mauve-rosée à rougeâtres sur la tige et les pétioles, alors que la ciguë présente toujours des taches rouge-pourpre (notamment dans la partie inférieure) ;
- des feuilles souvent plus vertes que celles de la grande ciguë (qui sont généralement plus glauques) ;
- des **pétioles** dont la face intérieure est en gouttière, alors que ceux de la grande ciguë sont tubulaires ;
- des feuilles bi- à tripennées, alors que celles de la grande ciguë sont plus découpées et divisées (composées trois à cinq fois).

*L'**involucelle** de la petite ciguë porte 1 à 5 longues **bractéoles** linéaires, pendantes, plus grandes.*



Appel à nos adhérents !

Nous sommes très souvent contactés pour tenir un stand afin de présenter Lo Parvi ; les mois de mars et de juin sont fertiles en événements divers, et malheureusement, nous sommes souvent obligés de décliner (l'invitation). Or, pour tenir le stand et parler de Lo Parvi, nul besoin d'être naturalistes ni d'être membre du C.A. ou d'une commission ! Donc si occasionnellement cela vous tente de donner un coup de main, vous serez accueillis à bras ouverts !

Samedi 4 mai à

Colombier –

Saugnieu : Dans le cadre de la cérémonie de remise des cartes d'électeurs aux jeunes, se tenait un forum du bénévolat associatif ...

Contactés par la mairie de Colombier-Saugnieu, nous y avons tenu un stand, pour présenter notre association et ses activités...



VENDREDI 10 MAI : Rencontre avec la caravane cycliste de 'LE RELAIS JEUNES', au bord du Rhône, (pont de Lagnieu)



Du 1er mai au 22 juin, nous partons pour plus de 1000 km à vélo sur les routes de France pour relier la Suisse, Château d'eau de l'Europe*, à Nice, hôte d'accueil de la troisième conférence des Nations Unies sur les Océans.

Pendant 53 jours, soit le nombre de mesures du Plan Eau du gouvernement français, nous suivrons le cycle de l'eau, le long du Rhône, des glaciers suisses jusqu'à la mer Méditerranée.

«L'ANNÉE DE L'OCÉAN» SERA POUR LE RELAIS JEUNES

« L'ANNÉE DE L'EAU ! »

Alors que les océans couvrent 70% de la planète, représentent 97% de l'eau terrestre, fournissent nourriture, oxygène et régulent le climat, bref, sont tout bonnement essentiels à la vie sur Terre, ils subissent une dégradation alarmante, en contradiction avec les recommandations scientifiques : pollution plastique, surpêche, acidification, hausse du niveau de la mer, exploitation minière des fonds marins, et la liste est longue...

*C'est pourquoi l'initiative d'Emmanuel Macron de déclarer 2025 "l'Année des océans" a eu le mérite de nous interpeller. La France, domaine maritime mondial, a une vraie responsabilité dans la protection des océans, qui contraste avec la faible place accordée aux aires marines protégées. Il est indéniable que toute réflexion sur les océans doit également porter sur les eaux terrestres, étant donné leur interconnexion au sein du cycle de l'eau. On parle aujourd'hui de "crise de l'eau", face aux sécheresses qui s'accumulent, aux niveaux des nappes qui ne remontent pas et aux inondations qui se multiplient.**

Les enjeux propres aux mers et océans sont indissociables des enjeux liés à l'eau, plus globaux.



Agenda de Juin 2024

RÉUNIONS, réunions, rÉuNiONS

Sorties et balades ...

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5
- 6
- 7
- 8
- 9
- 10
- 11
- 12
- 13
- 14
- 15
- 16
- 17
- 18
- 19
- 20
- 21
- 22
- 23
- 24
- 25
- 26
- 27
- 28
- 29
- 30
- 31

C.A de Juin Lundi 10 à 19 h

Ordre du jour :

- Visite : restauration du marais de Sarradin par la Communauté de communes des balcons du Dauphiné, à Bouvesse.

La participation au C.A. est possible pour tous nos adhérents. Mais il est bon de prévenir auparavant.

Réunions des commissions

- 30 mai 12h Aménagement du territoire
- 3 juin 18h commission naturaliste
- 6 juin 10h Communication
- 14 juin 20 h Com. Jardin

Lo Parvi y sera :

1er Juin à la maison Ravier à Morestel et

2 Juin à St Romain de Jalionas
Pour « Rendez-vous au jardin »

15 Juin à St Romain de Jalionas
(Journées européennes de l'archéologie)– Visite commentée du marais de la Besseye

Découverte des libellules
Mercredi 5 juin 14 h



Papillons de jour
Samedi 15 Juin
de 9h à 12h

Balade géologique
contée

Samedi 22 Juin
de 9h à 12h



Papillons de nuit
Vendredi 28 Juin
de 21h à 24h



À la découverte d'un jardin antique expérimental
Samedi 29 Juin de 9h à 12h

CONCOURS PHOTO 2024



Lo Parvi

Version papier ou version
numérique avec un prix
« coup de ♥ du public »

Association Nature
Nord-Isère



Les fleurs sauvages

(de l'Isle Crémieu et des communes limitrophes)

Le 'challenge' consiste à photographier les fleurs sauvages, en Isle Crémieu (et communes limitrophes). Elles fleurissent presque toute l'année mais certaines ont une floraison courte alors ouvrez l'œil et n'oubliez pas votre appareil!
Les photos sont à remettre avant le 31 décembre 2024.

